

32

Commission permanente

Séance du 20 novembre 2023



Rapporteur : Mme ROUSSET

48709

16 - Economie sociale et solidaire

Regroupement des structures de l'économie sociale et solidaire en Ille-et-Vilaine

Le lundi 20 novembre 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211.-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoir à la Commission permanente ;

Vu la délibération Conseil départemental en date du 10 février 2023 relative au vote du budget primitif ;

Exposé :

I) La politique économie sociale et solidaire du Département : transversalité et développement local

Le Département d'Ille-et-Vilaine porte une politique ambitieuse de l'économie sociale et solidaire, orientée vers les territoires les plus fragiles (en milieu rural et en quartier politique de la ville), favorisant l'émergence de projets collectifs, d'utilité sociale et ancrés sur les territoires mais aussi de manière transversale, en soutien des différentes politiques publiques sectorielles. Depuis la loi NOTRe, le Département a réaffirmé sa politique d'économie sociale et solidaire comme outil de développement local et de plus en plus de projets, de dynamiques émergent sur l'ensemble des territoires d'Ille-et-Vilaine.

II) L'écosystème actuel d'économie sociale et solidaire en Bretagne et en Ille-et-Vilaine

La Bretagne est une terre d'économie sociale et solidaire. Elle représente 13 % de l'emploi de la région. Plusieurs organismes concourent à sa structuration, à son développement pour fédérer les acteurs, accompagner les entreprises d'économie sociale et solidaire, les porteurs.euses de projet, répondre aux besoins des territoires. La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, les pôles de développement de l'économie sociale et solidaire (7 en Ille-et-Vilaine à l'échelle des pays), les TAG (structure d'accompagnement à l'entrepreneuriat collectif) dont TAG 35 et la Coopérative d'éducation à l'entrepreneuriat coopératif (le CRIC) constituent l'écosystème de l'économie sociale et solidaire actuel.

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire structure son offre de services autour de 3 missions :

- le développement économique de l'économie sociale et solidaire par l'animation de filières thématiques,
- la promotion de l'économie sociale et solidaire,
- la représentation des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Les pôles ESS représentent la porte d'entrée pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire notamment en émergence (rendez-vous conseil, orientation...). Ils ont également pour mission d'améliorer l'impact de l'économie sociale et solidaire sur le territoire via une offre de formation, du conseil et de l'accompagnement auprès des territoires, de la mise en réseau, l'animation de centre de ressources... Les pôles ESS sont fortement impliqués dans des actions de sensibilisation et de valorisation de l'économie sociale et solidaire dans les territoires auprès des élus locaux, des scolaires et du grand public (conférences...).

Les TAG développent trois fonctions :

- « L'idéateur » qui permet un accompagnement méthodologique de l'idée de projet à sa formalisation,
- « L'incubateur » qui accompagne les entrepreneurs collectifs au lancement d'activité,
- « Le révélateur », une méthode d'accompagnement qui facilite l'identification des besoins locaux et les opportunités de création d'entreprises collectives et/ou d'innovations sociales dans les territoires.

Le Département conventionne de manière pluriannuelle avec :

- L'association "Startijenn" qui porte le TAG 35 - 50 000 euros par an sur la période 2023-2025 pour l'accompagnement de projets d'économie sociale et solidaire dans les territoires,
- Les 7 pôles d'économie sociale et solidaire répartis à l'échelle des pays - 8 000 euros par an sur la période 2022-2024 pour l'animation territoriale,
- La coopérative régionale le CRIC pour le développement des coopératives jeunesse de services 25 000 euros de subvention annuelle.

III) Un besoin de réorganisation pour faire face aux enjeux

Faire vivre 8 structures en Ille-et-Vilaine n'est pas toujours évident. L'isolement des salarié.es souvent unique salarié.e de leur association, les difficultés de gouvernance à l'échelle locale, le manque de financement socle pour assurer le fonctionnement, l'augmentation des sollicitations des communes et des acteur.rices de l'économie sociale et solidaire amène à reconfigurer cet écosystème pour en améliorer l'efficacité, les conditions de travail, la lisibilité et ainsi continuer à développer l'économie sociale et solidaire sur l'ensemble du territoire du Département.

Les communes et EPCI donnent de plus en plus une place pour l'économie sociale et solidaire dans leur projet de territoire. Cela nécessite un accompagnement sur des temps souvent plus longs car ce sont des projets collectifs qui demandent des phases de mobilisation importantes. L'écosystème a fait appel au Dispositif local d'accompagnement (DAL) et l'accompagnement par une consultante extérieure a porté prioritairement sur les dimensions suivantes : la consolidation des ressources humaines et des modèles économiques et la gouvernance collective.

Le processus a abouti à l'adoption d'un scénario de transformation de l'organisation collective, avec pour principes :

- le maintien d'équipes locales, à l'échelle des pays (les pôles ESS actuels),
- la mutualisation de fonctions supports (ressources humaines, stratégie financière, communication),
- la formalisation du collectif et de sa gouvernance,
- l'accompagnement des dynamiques de regroupements de structures volontaires.

En Ille-et-Vilaine, des structures ont décidé d'explorer dès 2023 une dynamique de regroupement sur la base du volontariat. Il est entendu comme regroupement, la fonction employeur. La phase de préfiguration déterminera les niveaux de délégation souhaités et possibles pour ce regroupement.

Les associations suivantes sont engagées dans la démarche :

- Association Startijenn (TAg 35),
- Cades, pôle de développement de l'économie sociale et solidaire du pays de Redon,
- Horizons solidaires, pôle de développement de l'économie sociale et solidaire du pays de Saint-Malo,
- Vallons solidaires, pôle de développement de l'économie sociale et solidaire du pays des Vallons de Vilaine,
- Réso solidaire, pôle de développement de l'économie sociale et solidaire du pays de Rennes,
- Eco SolidaireS, pôle de développement de l'économie sociale et solidaire du pays de Fougères,
- Portes de Bretagne solidaires, pôle de développement de l'économie sociale et solidaire du pays de Vitré,
- Pôle de développement de l'économie sociale et solidaire du pays de Brocéliande.

Ces organisations ont sollicité le Département pour être accompagnées dans ce processus de réorganisation. Elles ont convenu à la majorité que le portage juridique de ce processus serait assuré par l'association Startijenn (TAg35) car les 7 pôles sont membres de la gouvernance de cette structure.

Pour accompagner cette phase de préfiguration, il est proposé que le Département subventionne TAg 35. Cette subvention est destinée à permettre le recrutement d'une personne dédiée à l'accompagnement de cette structuration départementale. Les missions porteront notamment sur la mutualisation des ressources humaines, les fonctions support et le développement des ressources. Il est attendu de cette mission la définition d'un nouveau schéma de structuration de cet écosystème départemental.

Cette évolution dans l'organisation des acteur.rices est également issue de la coopération avec la coopérative de développement régional Outaouais Laurentides (CDROL) au Québec. Par ailleurs, trois pôles d'économie sociale et solidaire et TAg 35 accompagnent le Département dans le cadre de l'expérimentation en cours en direction des groupes de communes rurales les plus fragiles : l'association Ecosolidaires sur le Pays de Fougères, l'association Vallons Solidaires sur les Vallons de Vilaine et le pôle ESS de Brocéliande sur l'agence de Brocéliande. Les partenaires de

l'économie sociale et solidaire sont mobilisés pour animer les échanges, faire émerger les besoins et identifier conjointement avec les services du Département les solutions d'accompagnement. La dynamique collective en ingénierie publique départementale pourrait alimenter une future coopération avec le Québec autour de la thématique de l'économie sociale et solidaire comme levier de développement local des territoires ruraux. Notre partenaire québécois la CDROL a également une mission d'expertise en développement territorial.

Une subvention de 60 000 euros est proposée pour accompagner cette transformation.

Les crédits sont réservés sur l'imputation 65/90/6574.3505 - P43.

Décide :

- d'attribuer une subvention complémentaire d'un montant de 60 000 euros à l'association Startijenn (TAg 35) dédiée à la création d'un poste pour accompagner la structuration départementale des acteur.rices de l'économie sociale et solidaire, détaillée dans le tableau joint en annexe ;
- d'approuver l'avenant à la convention à conclure avec l'association Startijenn (TAg 35) joint en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2023

ID : CP20231873V3

Pour extrait conforme